



**SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT  
DE L'ACTIVITE EQUESTRE  
DU DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Direction de l'action économique et  
touristique**

Hôtel du département – BP 528  
61017 Alençon cedex  
Tél : 02.33.81.60.00 poste 1910  
Fax : 02.33.81.60.39  
gomord.francoise@cg61.fr

**DOMAINE SPORTIF**

**POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT A LA FILIERE EQUINE**

- **Encouragement des manifestations équestres**

(Calcul du montant des subventions en annexe) nouveaux critères de calcul fixés en juin 2010

. Les formulaires de demande de subvention sont à télécharger sur le site internet du Conseil général (rubrique formulaires en ligne, télécharger les formulaires, subventions) et devront être envoyés chaque année au mois de mars pour un examen des demandes en commission technique cheval, celle –ci se réunissant en avril.

Les avis rendus par la commission technique, sont examinés en commission permanente le mois suivant.

- **Investissement dans les centres équestres**

Les critères institués depuis de la réunion du 11 juin 2007 fixent :

- Une seule aide à la création de centre équestre par an pour un montant maximal fixé à **12 000 €** et pour une durée de validité de **5 ans**.
- L'accord sera validé au vu de la viabilité et la pertinence du projet par la commission technique cheval.
- Le taux de rénovation des structures est établi à **25 %** du coût hors taxes des travaux ; le montant de l'aide est porté à **10 000 €** par établissement, attribué en une seule fois ou de manière fractionnée, pour une durée de validité de **5 ans**. Les travaux doivent concerner la sécurité et/ou la qualité des Centres.

## DIDET FILIERE EQUINE

- La commission permanente a délégation pour attribuer ces subventions.

### Investissements dans les centres de tourisme équestre (critères fixés en juin 2007) (cette aide annule et remplace l'aide attribuée initialement aux fermes équestres)

Les subventions portent sur la création ou rénovation, seuls deux projets seront retenus par an.

Les travaux portant sur la sécurité et la qualité de l'accueil (mises aux normes, fumières, sols, matériel de sellerie etc..)

L'aide est fixée à **20 %** du coût HT des travaux, plafonnée à **8 000 €**

### • Contrats d'objectifs des comités départementaux

- 2 comités
  - ✓ 1 comité départemental de tourisme équestre
  - ✓ 1 comité départemental d'équitation

Les dossiers sont étudiés par la commission technique. Celle-ci se réunit une fois par an en avril et en fixe le montant selon l'enveloppe attribuée lors du vote du BP..

### • Manifestations équestres de grande ampleur

- ✓ Association des éleveurs de chevaux de sport de la circonscription du Pin
- ✓ Association de rééducation par l'équitation
- ✓ Grandes manifestations équestres :
  - Concours international de sauts d'obstacles
  - Concours international d'attelage
  - Endurance...

Les demandes sont examinées sur présentation des dossiers pour un examen en réunion du 4ème trimestre (BP)

### • Partenariat sportif (Sportifs de Haut Niveau)

- ✓ Association Départementale d'Attelage
- ✓ meneurs et cavaliers toutes disciplines de haut niveau qui seront présentés à la commission permanente de février ou mars

Les demandes se font via les présidents des comités départementaux sportifs et au vu de la liste des sportifs de haut niveau établie par le Ministère Jeunesse et sports.

## DOMAINE ECONOMIQUE

### Schéma régional du cheval

L'aide est complémentaire à celle du schéma régional du cheval, soit **20 %** du coût HT pour les travaux de construction de pistes et **10 %** pour les acquisitions de marcheurs. (Règlement en cours de réactualisation)

## DIDET FILIERE EQUINE

*Les critères établis lors de la réunion du 2<sup>ème</sup> trimestre 2003 fixent :*

- *L'aide sur les pistes est plafonnée à 15 000 € et sur les marcheurs à 4 000 €*
- *Les aides interviendront dans la limite des crédits disponibles votés chaque année dans le cadre du Budget Primitif.*
- *D'autre part, seuls les projets de création d'infrastructures seront pris en compte et devront avoir été retenus favorablement par la Région, à raison d'une seule aide pour le même établissement. Les propriétaires devront être entraîneurs publics.*
- **Rénovation ou aménagement de tribunes pour hippodromes**

Subvention au taux de 20 % du coût HT des travaux après avis du Conseil Régional et plan de financement prévoyant les partenaires institutionnels (Communes, CDC, Conseil Régional, etc...) Les dossiers sont examinés en session plénière.
- **Subvention au fonctionnement des sociétés de courses**

Dossiers étudiés lors de la session du 4<sup>ème</sup> trimestre (BP) selon le montant de l'enveloppe attribuée au BP

  - 7 sociétés de courses sont aidées dans l'Orne :
    - ✓ Le Pin
    - ✓ Domfront
    - ✓ Alençon
    - ✓ Rânes
    - ✓ Le Sap
    - ✓ Bagnoles de l'Orne
    - ✓ Moulins la Marche
- **Subvention Syndicat Ornais du Cheval Percheron , Association de l'âne normand et association des éleveurs de chevaux de sport de la circonscription du Pin**

Les dossiers sont étudiés à la session du 4<sup>ème</sup> trimestre (BP)

  - ✓ Organisation du concours départemental et concours d'élevage
  - ✓ Achat de plaques etc.